

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 17 décembre 2011 à 11 h 00 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Pierre MELLINGER, Christian BILLAUD, Jean-Paul SIMONARD, Guy MALFONDET.

ONT DONNÉ PROCURATION

Aude DEMARTY ayant donné procuration à Jean-Paul SIMONARD,
Karine BOURY ayant donné procuration à Loré VINDRY,
Frédéric POYET ayant donné procuration à Christian BILLAUD.

ABSENT EXCUSÉ

Daniel VIALLY

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Ghislaine LALBERTIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 NOVEMBRE 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- modification budgétaire budget communal 2011,
- avenant 2012 : convention assistance juridique A.J. n°92.20 entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône,
- convention 2012 entre la commune et l'association ICARE.

Ces ajouts sont acceptés : à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit supprimé à l'ordre du jour le point suivant :

- -tarifs location des salles.

Ce retrait est accepté : à l'unanimité.

Lors de cette séance, il a été décidé ce qui suit :

ÉTUDE COMMUNALE DE RUISSELLEMENT – ZONAGE PLUVIAL ENGAGEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION – N°56/2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet dressé par le SYndicat de RIvières Brèvenne Turdine et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle. Le budget pour l'étude communale de ruissellement – zonage pluvial est estimé à **20 000 € HT**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 50% Agence de l'Eau, soit 10 000 €,
- 50 % Commune, soit 10 000 €

Sur ce dernier montant, une inscription au futur contrat pluriannuel permettra éventuellement l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Général du Rhône.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ **S'ENGAGE à réaliser l'étude communale de ruissellement – zonage pluvial dont l'avant-projet est estimé à 20 000 € HT,**
- ▶ **SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau, selon son taux d'aide maximal, pour financer cette opération,**
- ▶ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

MODIFICATION BUDGÉTAIRE BUDGET COMMUNAL 2011– N°57/2011

Monsieur le Maire a fait le point sur les crédits consommés des différents postes budgétaires. Considérant le budget communal 2011 et les dépenses restantes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un réajustement budgétaire au sein du chapitre 011 de la section de fonctionnement dont le solde sera abondé par l'inscription de recettes non prévues au budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	comptes	modifications
DEPENSE	60631	+ 1 000,00 €
	6262	+ 2 000,00 €
	62878	+ 16 500,00 €
RECETTE	74121	+ 10 300,00 €
	74127	+ 9 200,00 €

AVENANT 2012 CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE A.J. n° 92.20 entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône – N°58/2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre du service assistance juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, en date du 29 novembre 2011 présentant la convention et le montant de l'adhésion pour 2012.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Éveux est adhérente à la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 1992.

Le principe est d'assister la commune dans la résolution de difficultés d'ordre juridique. Ce service, appelé missions temporaires, est indispensable pour la gestion communale.

Une participation supplémentaire peut être demandée dans le cas où la commune sollicite la mise à disposition d'un juriste afin d'être assistée dans la conduite d'un dossier contentieux : ces dispositions font ici l'objet d'un autre avenant.

Le montant de la cotisation est fixé suivant un barème et le nombre d'habitants au dernier recensement, soit 1022. Pour 2012 le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de maintenir le barème des participations financières : le montant de la cotisation due par la Commune d'Éveux s'élève à **815.00 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'avenant 2012 à la convention AJ 92.20.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **ACCEPTE la participation financière de 815.00 € à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, à compter du 1^{er} janvier 2012, au titre des missions temporaires entrant dans le cadre de la mission assistance juridique,**

► **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2012 à la convention AJ 92.20.**

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - Désignation membres titulaires et suppléants – N°59/2011

Monsieur le Maire expose la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs au sein de la CCPA. Lors de sa réunion en date du 07 décembre 2011, la CCPA a adopté la liste des commissaires titulaires et suppléants sur la base des propositions communales. Monsieur le Maire expose qu'il est toutefois nécessaire de matérialiser la proposition par une délibération et demande de désigner pour Éveux deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **DÉSIGNE comme membres titulaires pour Éveux au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

- Monsieur Pierre CHERBLANC, domicilié 284 chemin de la Plaine 69210 Éveux né le 17/08/1937 à THIZY (69),
- Monsieur Gilbert GUENET, domicilié 120 allée des Merisiers 69210 Éveux né le 09/01/1937 à DEVILLE-LES-ROUEN (76),

► **DÉSIGNE comme membres suppléants pour Éveux au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

- Monsieur Georges BAZANTAY, domicilié 301 chemin de Bellevue 69210 Éveux né le 26/11/1946 à LYON (69),
- Monsieur Bertrand GONIN, domicilié 571 la Combe Fleurie 69210 Éveux né le 29/06/1970 à LYON (69).

CONVENTION 2012 entre la Commune et l'association ICARE – N°60/2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention 2012 avec ICARE, association intermédiaire dont le siège social se situe à Tassin la Demi-Lune. Monsieur le Maire rappelle qu'ICARE a pour objectif d'assurer l'accès ou le retour à l'emploi à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ou de réinsertion, en étroite collaboration avec les structures sociales et le service public de l'emploi. Sur la base d'une convention, ce personnel est mis à la disposition de personnes physiques ou morales pour l'exercice de missions. L'association facture ensuite le service suivant le temps d'intervention. La convention est de un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre

2012, reconductible après un bilan réciproque. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention identique a déjà été signée en 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention 2012 avec ICARE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE la convention 2012 avec ICARE,**
- ▶ **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Séance levée à 12h 30.